

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : SÉLECTION DES EXPOSANTS

1.1. Les organisateurs se réservent toute liberté sur le **choix des exposants en cohérence avec le sujet**

1.2. Les organisateurs se réservent le droit de **limiter le nombre d'exposants d'une même spécialité** et de prendre toute disposition utile à la bonne organisation de la manifestation.

1.3. Les exposants doivent impérativement justifier d'un **numéro de SIRET**. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment un exposant qui serait dans l'incapacité de justifier de son numéro de SIRET et se désengagent de toute responsabilité en cas de contrôle.

1.4. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas reconduire systématiquement la participation d'un exposant d'une année sur l'autre.

ARTICLE 2 : EMBLEMES DES STANDS

2.1. Dans l'intérêt de la manifestation et en fonction de la mise en place, l'emplacement de chaque stand est déterminé par les organisateurs.

2.2. L'installation des stands doit obligatoirement se dérouler pendant les horaires mentionnés sur le présent règlement. À leur arrivée les exposants doivent se présenter à l'équipe d'organisateur pour se faire indiquer leur emplacement.

2.3. Les emplacements sont formalisés par un marquage au sol et correspondent aux dimensions demandées lors de l'inscription. Les exposants doivent respecter scrupuleusement les limites et ne pas empiéter sur les emplacements voisins. En cas de problème, les exposants sont invités à se rapprocher de l'équipe organisatrice.

2.4. Le démontage des stands se fera après départ des derniers visiteurs selon les consignes communiquées par les organisateurs afin d'évacuer le site de manière efficace et dans le calme.

ARTICLE 3 : STANDS

3.1. **Les organisateurs ne fournissent aucun matériel** de quelque nature que ce soit sauf cas particulier traité en amont avec les organisateurs et formalisé par écrit.

3.2. Chaque exposant est responsable de son stand. L'installation et la décoration sont laissées à l'initiative des exposants. Les exposants se réservent le droit d'émettre des remarques quant à la qualité de la présentation, dans un souci de maintenir un homogénéité et un niveau d'esthétique général.

3.3. **Les besoins électriques précis doivent être fournis à l'inscription et minimum 4 semaines avant la date de la manifestation** (type de branchements (mono), nombre d'appareils, longueur de câbles apportés, nombre de watts) l'absence de ces éléments dans les temps entraîne l'annulation de l'inscription.

3.4. Aucune structure ou stand ne sera autorisée sans consultation et inscription validée.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

4.1. Les règles élémentaires de cordialité, politesse et bienséance entre exposants, avec les organisateurs et le public sont de rigueur de l'installation au démontage.

4.2. Aucune disposition ne sera prise par les organisateurs en ce qui concerne l'hôtellerie et la restauration qui restent à la charge des exposants.

4.3. Un parking est mis à disposition des exposants. Tous les véhicules devront y être stationnés avant le début de la manifestation et devront y rester pendant la période d'ouverture au public de la manifestation.

4.4. Les exposants s'engagent à être présents sur leurs stands pendant toute la durée d'ouverture au public de la manifestation.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Il appartient aux exposants de s'assurer contre les risques liés à leur activité. Il déclarent, par ailleurs, renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégâts éventuels des objets exposés.

ARTICLE 6 : FRAIS DE PARTICIPATION

6.1. L'organisateur propose la gratuité pour tous les exposants inscrits.

6.2. **Une caution de 50 € sera demandée aux exposants pour valider leur inscription.** Celle-ci ne sera pas encaissée sauf en cas de désistement du participant sans raison dite de force majeure au sens où l'entend la législation. Le chèque de caution est à fournir à l'inscription à l'ordre de ÉCOMUSÉE DE LA POMME ET DU CIDRE.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la présente manifestation implique l'acceptation intégrale de toutes les dispositions définies ci-dessus.

Lu et accepté / signature :

Signature :

INSCRIPTION

Date : 15 juillet 20 août les deux

Raison sociale :

N° SIRET :

Nom du responsable :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Portable :

Site internet :

Description de l'activité :

Je déclare être assuré(e) Assureur :

N° de contrat (obligatoire) :

Surface d'exposition souhaitée :

Nombre de personnes sur place :

Besoin raccordement électrique (règlement 3.3) :

Fait à :

Le :

Signature :

• **Relations presse / communication / partenariats**

Julie LIVER-CARLESI - 06 20 20 48 40
communication@campagne-de-caux.fr